

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 03661
Numéro SIREN : 417 907 045
Nom ou dénomination : A CYAN (ASJA) GESTION DE CRISE

Ce dépôt a été enregistré le 16/04/2020 sous le numéro de dépôt 38906

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 16-04-2020

N° DE DEPOT : 2020R038906

N° GESTION : 1998B03661

N° SIREN : 417907045

DENOMINATION : A CYAN (ASJA) GESTION DE CRISE

ADRESSE : 12 R D ENGHIEEN 75010 PARIS

DATE D'ACTE : 19-02-2020

TYPE D'ACTE : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

NATURE D'ACTE : Changement de président

ACYAN (ASJA) GESTION DE CRISE

Société par Actions Simplifiée

au capital de 50.000 Euros

Siège social : 12, rue d'Enghien

75010 PARIS

417 907 045 R.C.S PARIS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19 FEVRIER 2020

Extrait du Procès-verbal de la délibération

Le mercredi 19 février 2020, à 10 heures, les Actionnaires de la Société se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire, sur la convocation de Monsieur Julien KAUFFMANN, Actionnaire de la Société.

Il est indiqué aux Actionnaires que la présente Assemblée n'a pu être convoquée dans les formes prévues par la loi, par suite du décès, survenu le 10 février 2020, de la Présidente et Actionnaire Majoritaire, Madame Emmanuelle TRAN THANH TAM.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Julien KAUFFMANN étant seul autre Actionnaire de la Société, il prend la Présidence de l'Assemblée.

Maître Martha PENA POSSO est désignée par le bureau ainsi composé comme Secrétaire.

La société VAL AUDIT, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Monsieur le Président constate d'après la feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, que les Actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble un nombre d'actions représentant le quorum nécessaire au vote des résolutions à l'ordre du jour.

Par suite, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des Actionnaires :

- ◆ *Les statuts de la Société,*
- ◆ *La feuille de présence,*
- ◆ *Le texte des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée,*
- ◆ *Divers documents.*

OK 7.

Il rappelle à l'Assemblée l'ordre du jour suivant, sur lequel elle est appelée à délibérer :

- ◆ .../...
- ◆ *Décès de la Présidente, nomination d'un nouveau Président,*
- ◆ .../...
- ◆ *Questions diverses,*
- ◆ *Pouvoirs à conférer.*

Monsieur le Président déclare que le texte des résolutions, la liste des Actionnaires ainsi que tous les autres documents et renseignements mentionnés par la Loi ont été tenus à la disposition des Actionnaires au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.../...

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire,

en conséquence du décès de la Présidente de la Société, Madame Emmanuelle TRAN THANH TAM,

décide de nommer à compter de ce jour, en qualité de Président de la Société, en lieu et place de Madame Emmanuelle TRAN THANH TAM :

Monsieur Julien KAUFFMANN,
Demeurant 70, rue d'Assas, 75006 PARIS,

et ce, pour une durée indéterminée.

Monsieur Julien KAUFFMANN exercera ses pouvoirs dans le cadre des termes et dispositions légales et statutaires et, notamment, dans le respect de l'article 13 des statuts relatif aux pouvoirs du Président.

Monsieur Julien KAUFFMANN exercera ses fonctions sans contrepartie de rémunération et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Il sera toutefois remboursé, sur justificatifs, des frais qu'il aura engagés pour le compte de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Julien KAUFFMANN déclare accepter les fonctions qui lui sont conférées et ne tomber sous le coup d'aucune des causes d'incompatibilité prévues par la loi.

.../...



QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour l'accomplissement de toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal que les membres du bureau ont signé après lecture.

Le Président
Julien KAUFFMANN



Le Secrétaire
Martha PENA POSSO



Bon pour acceptation des fonctions de Président ()*
Julien KAUFFMANN

*Bon pour acceptation
des fonctions de Président*



(*) Mentions à manuscire

